

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU CHOLETAIS**

**ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023**

**SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022**

# CADRE BUDGÉTAIRE

---

Le présent projet de Budget Primitif 2023 a pour objet d'exposer le cadre budgétaire annuel pour les budgets suivants :

- le budget principal,
- le budget annexe des résidences autonomie de Cholet (résidences Notre Dame, Le Bosquet et La Girardière),
- le budget annexe de la résidence autonomie Grande Fontaine (Le May-sur-Evre),
- le budget annexe de la résidence autonomie Verte Vallée (La Romagne),
- le budget annexe du maintien à domicile Adomi facil,
- le budget annexe des EHPAD du Val d'Evre, de la Cormetière et du Val de Moine,
- le budget annexe de l'accueil de jour Les Magnolias.

Pour le budget 2023, les EHPAD et l'accueil de jour des Magnolias sont présentés dans un EPRD (État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses).

La participation financière de l'Agglomération du Choletais est estimée à 1 785 622 € pour l'année 2023 (1 576 440 € en 2022).

Pour rappel, le CIAS du Choletais n'a pas contracté d'emprunt et ne dispose donc d'aucun encours de dette.

Enfin, les faits marquants pour 2023 sont :

- le passage pour le budget principal en nomenclature M57 (nouveau référentiel budgétaire et comptable),
- la clôture du budget Portage des Repas au 31/12/2022 (délibération du 13/10/2022),
- la hausse des prix de l'énergie, répercutée sur les dépenses de fonctionnement,
- l'augmentation du régime indemnitaire, ainsi que la revalorisation du point d'indice, répercutées sur les charges de personnel.

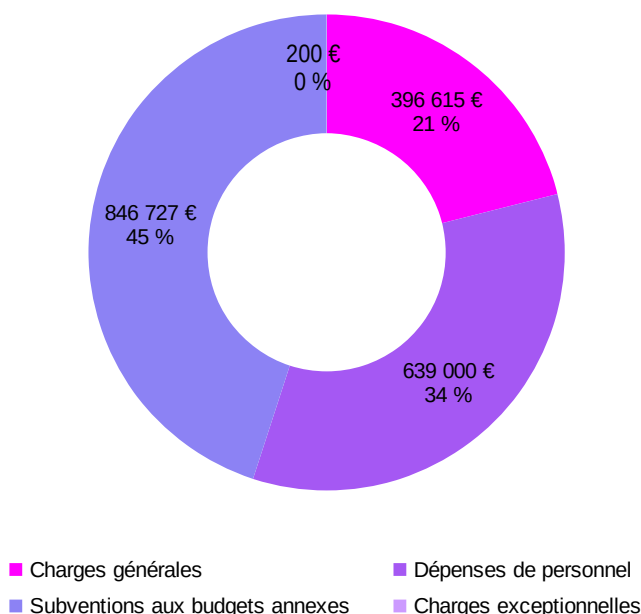
# BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal regroupe les services administratifs et les maisons d'animation de Cholet (La Haie, Le Mail, Rambourg et La Maisonnée), de Saint-Christophe-du-Bois (L'Ormeau) et de Saint-Léger-sous-Cholet (Le Landreau).

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes totales à hauteur de 1 950 542 €.

### **A – Les dépenses réelles de fonctionnement**



Trois postes principaux de dépenses :

#### **1 - Les charges à caractère général : 396 615 €**

Ce chapitre concerne essentiellement les charges telles que l'achat de repas pour les maisons d'animation, les dépenses relatives aux fluides (eau, chauffage, électricité), l'acquisition de petits matériels, l'entretien des bâtiments, la maintenance, ainsi que les assurances.

#### **2 - Les charges de personnel : 639 000 €**

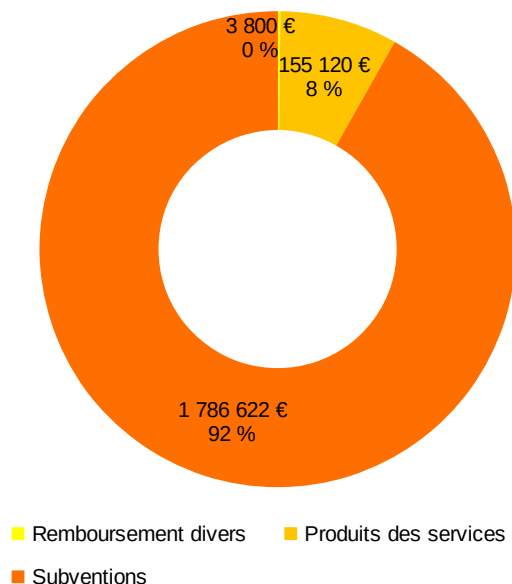
Ce poste budgétaire intègre le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et les refacturations de personnel.

#### **3 - Les autres charges de gestion courante : 846 727 €**

Ce chapitre retrace essentiellement le reversement d'une partie de la participation reçue de l'Agglomération du Choletais pour les budgets annexes des résidences autonomie de Cholet

(433 633 €), de la résidence autonomie de Grande Fontaine (199 530 €) et de la résidence autonomie de Verte Vallée (211 954 €), pour parvenir aux équilibres budgétaires.

## **B – Les recettes réelles de fonctionnement**



Deux sources principales de financement se dégagent :

### 1 - La participation financière de l'Agglomération du Choletais : 1 785 622 €

Cette participation permettra de financer directement le budget principal, pour un montant de 940 505 €, et sera reversée, à hauteur de 845 117 €, sur certains budgets annexes pour leur équilibre.

### 2 - Les ressources propres : 155 120 €

Ces recettes concernent essentiellement le remboursement, en régie, des frais de déplacement des agents, notamment d'Adomi Facil (72 000 €), les mutualisations de personnel en EHPAD (45 700 €) et les règlements des repas par les usagers des maisons d'animation (37 400 €).

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Au titre de l'année 2023, il est prévu des dépenses réelles d'investissement à hauteur de 63 000 €.

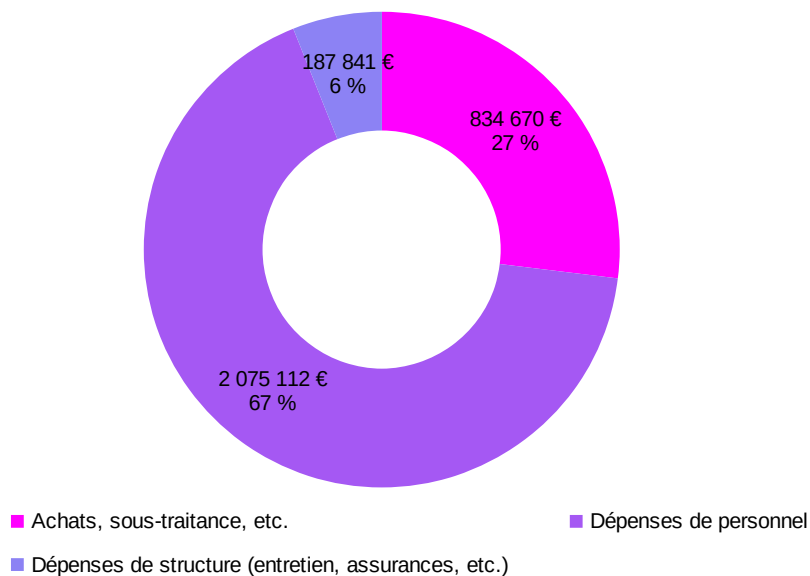
## LES BUDGETS ANNEXES

### A – Le budget annexe des résidences autonomie de Cholet

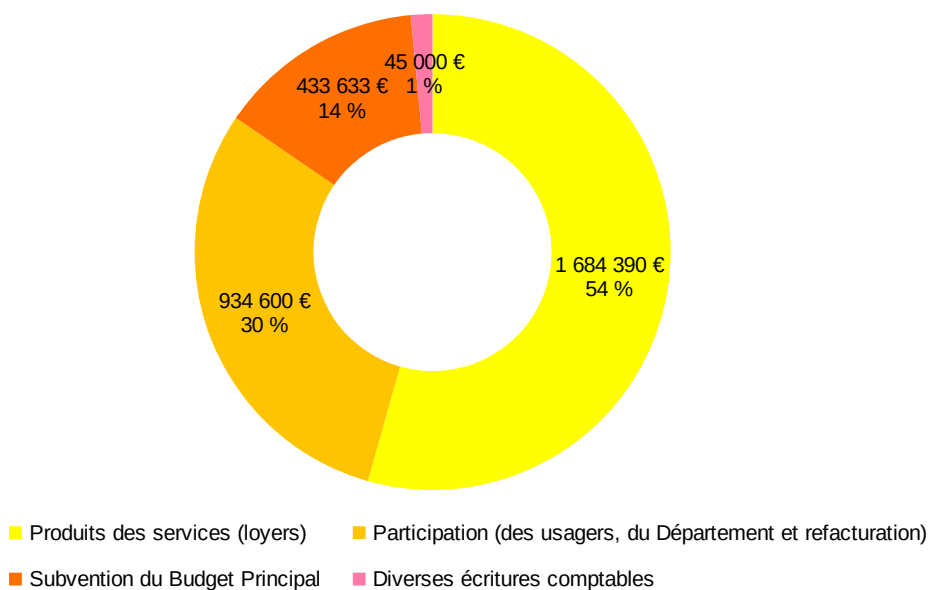
Ce budget annexe regroupe les résidences autonomie de Cholet : Le Bosquet, Notre Dame et La Girardière.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 3 097 623 €.

- Les dépenses se décomposent ainsi :



- Répartition des recettes :

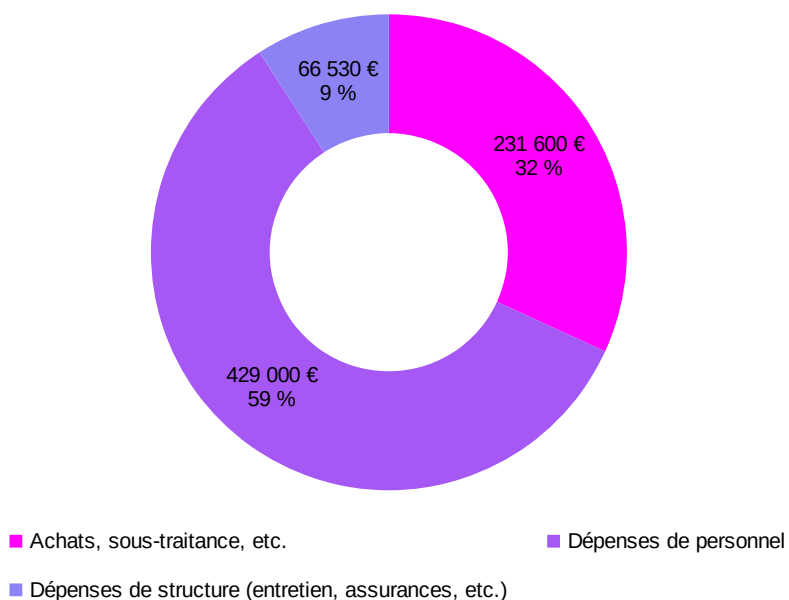


En investissement, des crédits sont inscrits pour les acquisitions, à hauteur de 161 000 €, notamment pour les achats d'équipements dans le cadre des travaux de réhabilitation du Bosquet.

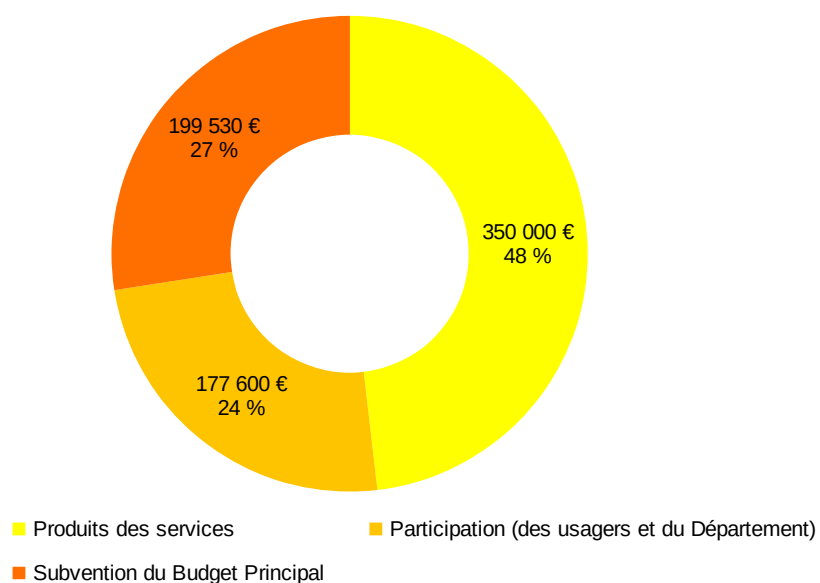
## **B – Le budget annexe de la résidence autonomie de Grande Fontaine**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 727 130 €.

- Les dépenses se répartissent ainsi :



- Répartition des recettes :

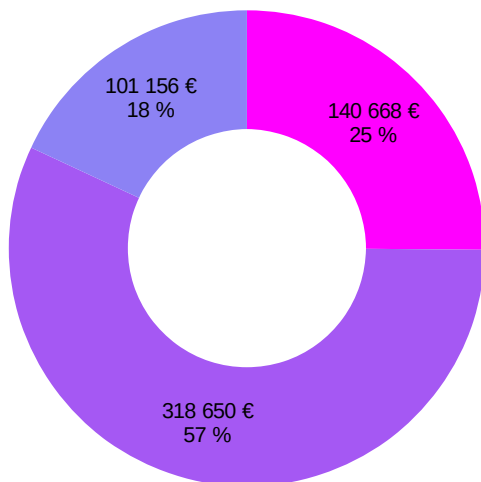


En investissement, des crédits au titre des acquisitions sont inscrits pour 75 900 €.

## C – Le budget annexe de la résidence autonomie de Verte Vallée

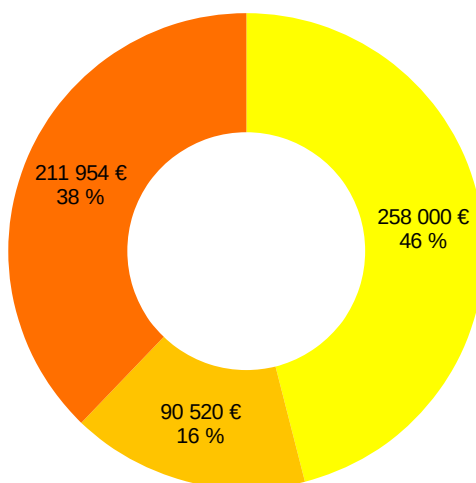
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 560 474 €.

- Répartition des dépenses :



- Achats, sous-traitance, etc.
- Dépenses de personnel
- Dépenses de structure (entretien, assurances, etc.)

- Répartition des recettes :



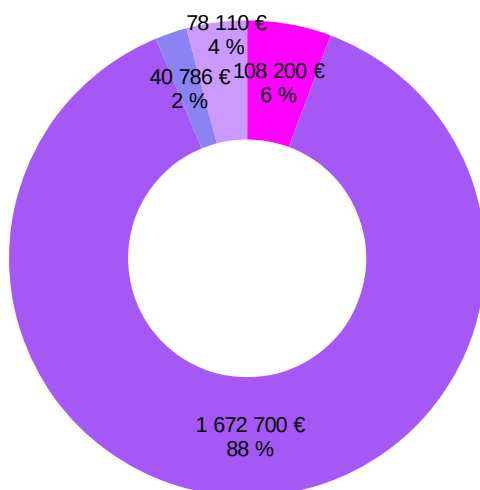
- Produits des services
- Participation (des usagers et du Département)
- Subvention du Budget Principal

En investissement, 18 000 € sont estimés pour des acquisitions futures.

## D – Le budget annexe du maintien à domicile : Adomi Facil

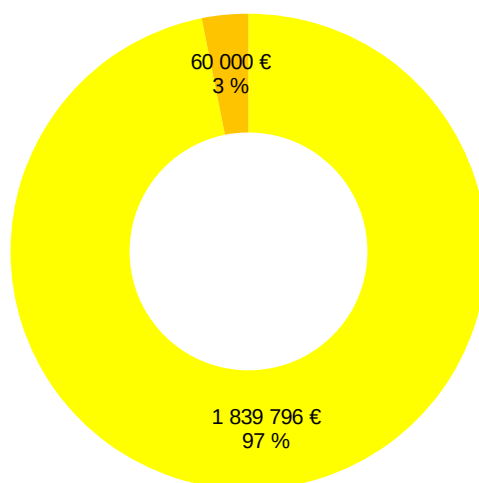
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 899 796 €, permettant d'absorber le déficit reporté (pour 2023 : - 78 110,19 €).

- Répartition des dépenses :



- Achats et remboursement frais de déplacement des agents
- Dépenses de personnel
- Dépenses de structure (entretien, assurance, etc.)
- Déficit reporté

- Répartition des recettes :



- Produits des services
- Diverses régularisations comptables (chèques déjeuners, indemnités journalières)

En investissement, 24 000 € sont estimés pour des acquisitions futures.

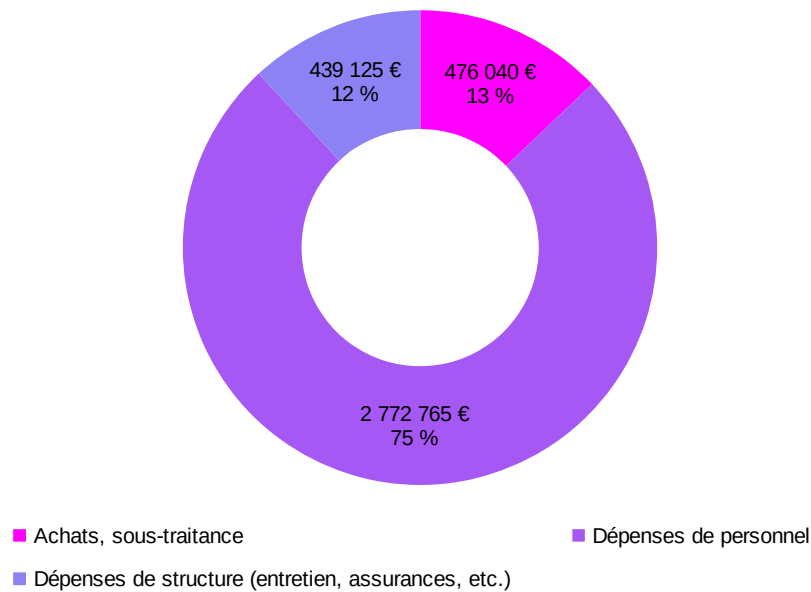


**E – Les budgets annexes de l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses) :**  
**Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Val d'Evre, EHPAD**  
**la Cornetière, EHPAD le Val de Moine et Accueil de jour les Magnolias**

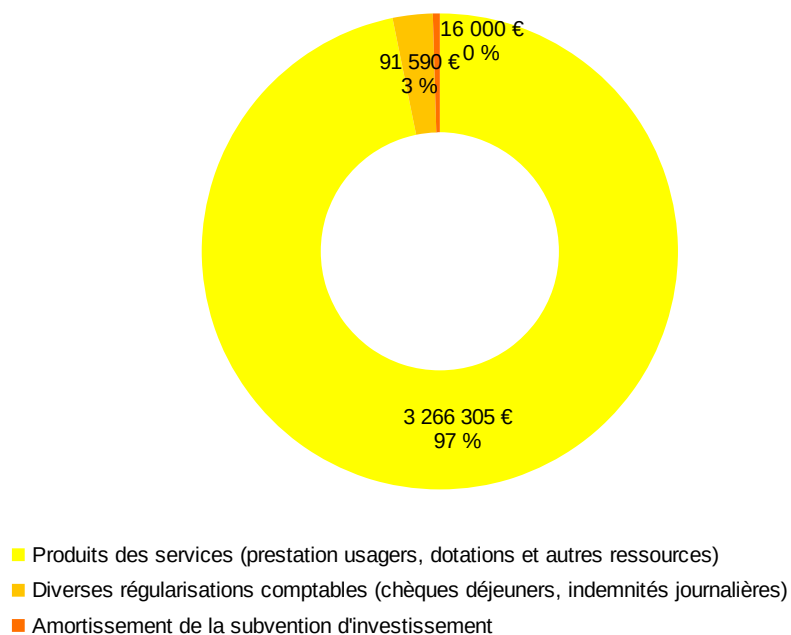
Aucune participation du budget principal est nécessaire à l'équilibre de ces budgets, soumis à la réglementation relative à l'EPRD, autorisant le déséquilibre.

1 - EHPAD de la Cornetière

- Répartition des dépenses de fonctionnement : 3 687 930 €



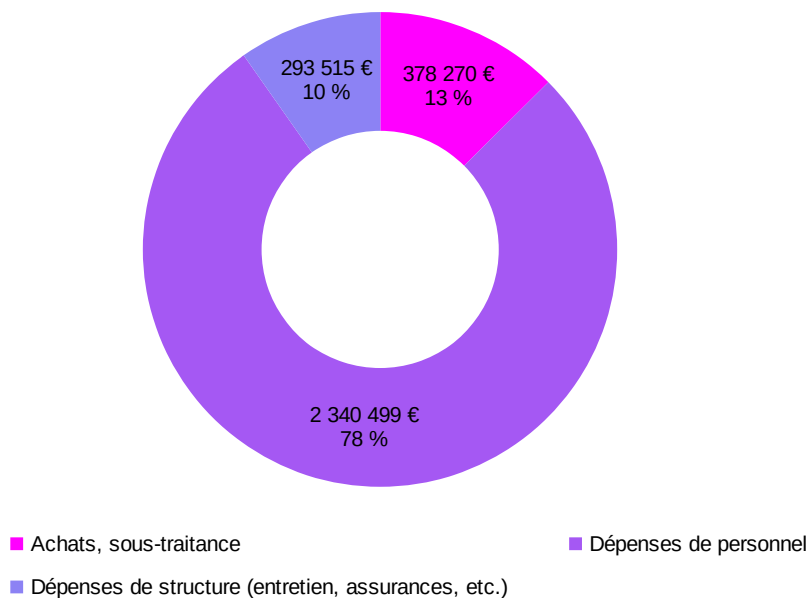
- Répartition des recettes de fonctionnement : 3 373 895 €



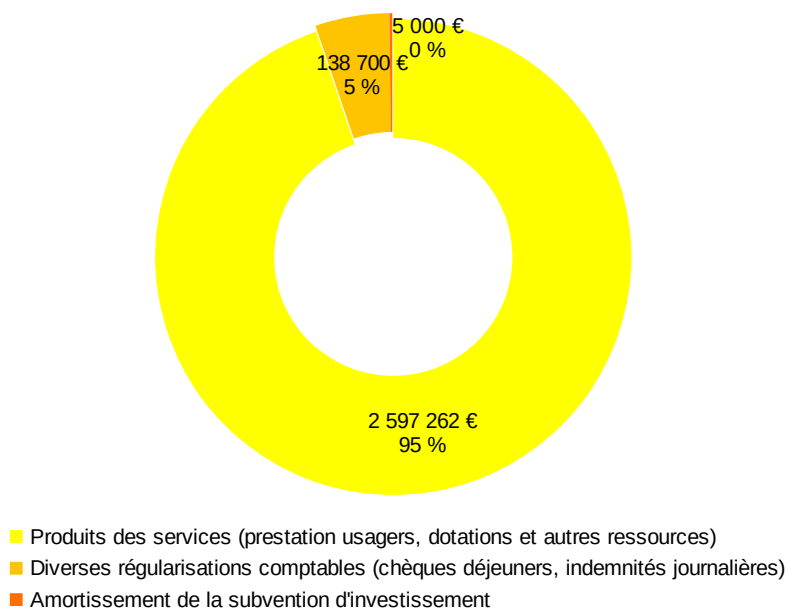
En investissement, des crédits au titre des acquisitions sont inscrits pour 270 000 €, notamment pour la fourniture et l'installation de lève-personnes sur rails pour faciliter la manutention des résidents, ainsi que pour le renouvellement de postes informatiques et de mobiliers.

## 2 - EHPAD du Val d'Evre

- Répartition des dépenses de fonctionnement : 3 012 284 €



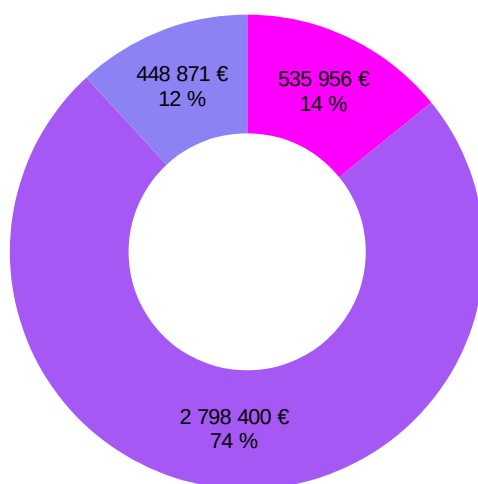
- Répartition des recettes de fonctionnement : 2 740 962 €



En investissement, des crédits au titre des acquisitions sont inscrits pour 165 000 €, notamment pour la fourniture et l'installation de lève-personnes sur rails pour faciliter la manutention des résidents des EHPAD, ainsi que pour du mobilier.

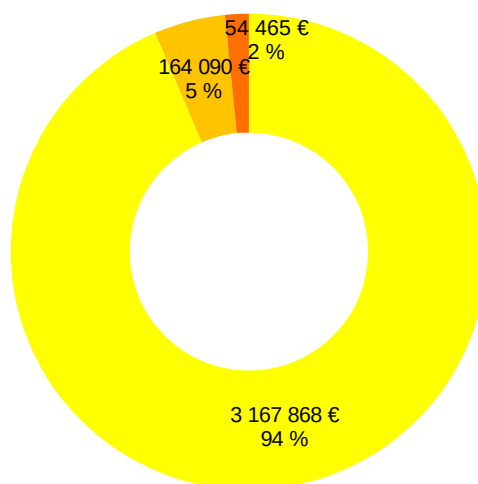
### 3 - EHPAD Val de Moine

- Répartition des dépenses de fonctionnement : 3 783 227 €



■ Achats, sous-traitance ■ Dépenses de personnel ■ Dépenses de structure (entretien, assurances, etc.)

- Répartition des recettes de fonctionnement : 3 386 423 €

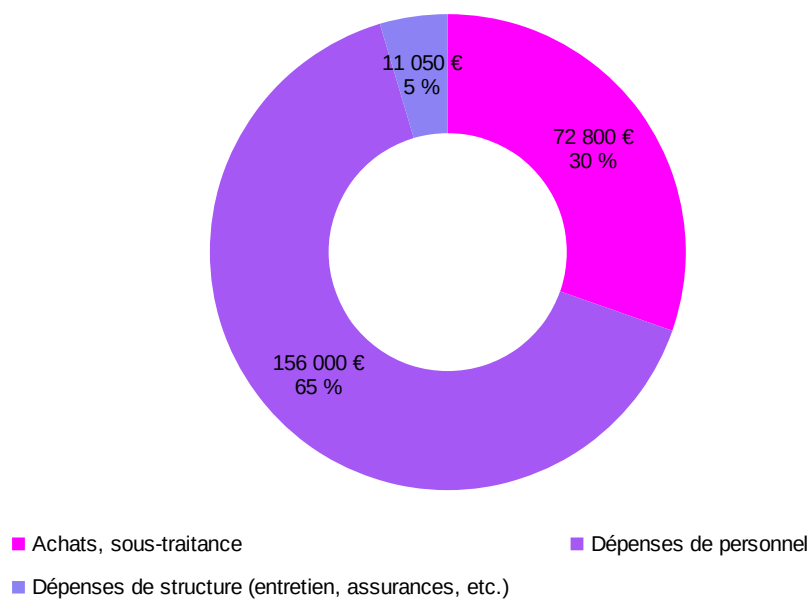


■ Produits des services (prestation usagers, dotations et autres ressources)  
■ Diverses régularisations comptables (chèques déjeuners, indemnités journalières)  
■ Amortissement de la subvention d'investissement

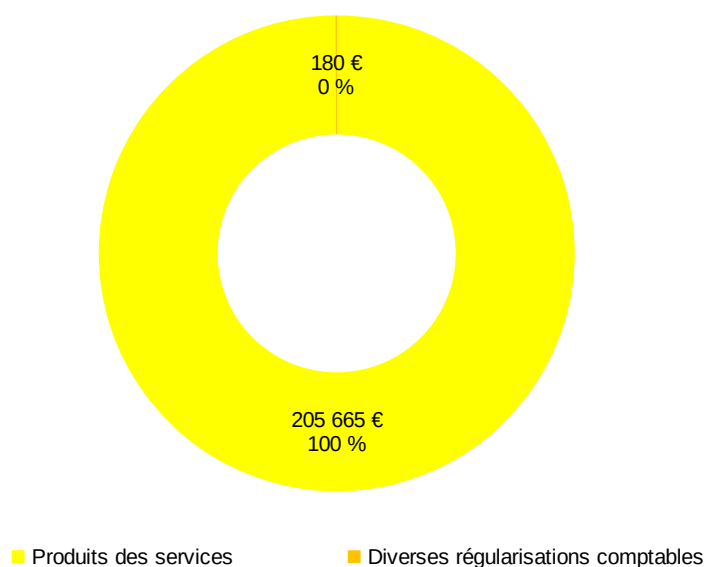
En investissement, des crédits au titre des acquisitions sont inscrits pour 252 100 €, notamment pour la fourniture et l'installation de lève-personnes sur rails pour faciliter la manutention des résidents, ainsi que pour le renouvellement de matériels informatiques et de mobiliers.

#### 4 - Les Magnolias (Accueil de Jour)

- Répartition des dépenses de fonctionnement : 239 850 €



- Répartition des recettes de fonctionnement : 205 845 €



En investissement, 1 000 € sont estimés pour des acquisitions futures.

# DONNÉES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

---

Un récapitulatif des données relatives aux orientations choisies en matière de structure des effectifs et charges de personnel est présenté ci-dessous.

Les agents du CIAS, issus principalement des filières médico-sociale, technique et administrative, sont majoritairement titulaires de la fonction publique.

La variation des charges de personnel s'explique, notamment, par la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (3,5 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022) et de la progression du régime indemnitaire.

En effet, par délibération en date du 12 décembre 2017, le Conseil d'Administration a instauré un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au sein des services, en fixant les montants maximums par cadre d'emplois et groupes.

Ce régime est constitué de deux parts que sont :

- l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), versée mensuellement, qui est liée au poste de l'agent et à son expertise professionnelle,
- le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), versé annuellement, qui tient compte de l'engagement et de la manière de servir de l'agent.

Les conditions de versement du régime indemnitaire ont été modifiées par délibération du Conseil d'Administration en date du 13 octobre 2022.

Par ailleurs, les charges de personnel prennent en compte le Glissement Vieillesse Technicité.

De plus, conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 18 mars 2019, les titres restaurant, et donc les dépenses s'y afférant, sont mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019. En application des dispositions de son règlement d'attribution, le bénéfice des titres restaurant aux agents est facultatif, considérant que la valeur faciale est fixée à 6 € par jour de travail comptabilisé, dont 50 % à charge du CIAS.

D'autre part, un contrat de groupe pour la santé est proposé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les agents du CIAS. Par délibération du 11 décembre 2018, le Conseil d'Administration a augmenté la participation financière de l'employeur de 10 % par rapport à celle fixée antérieurement, la portant à 22 € par mois pour les agents de catégorie C, 16,50 € pour les agents de catégorie B et 11 € pour les agents de catégorie A.

En outre, le CIAS propose un contrat de groupe pour la prévoyance des agents depuis le

1<sup>er</sup> janvier 2016. Suite à la délibération du 13 octobre 2022, une nouvelle consultation commune a été approuvée pour conclure une convention de participation au titre de la prévoyance pour les agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Par délibération en date du 27 avril 2022, le Conseil d'Administration a instauré la monétisation du compte épargne temps, modifiant ainsi la procédure d'utilisation des jours épargnés sur ce dispositif institué par le décret n° 2004-878 du 26 août 2004, instauré et ajusté pour les agents du CIAS par délibération en dates du 6 avril 2012 et du 8 avril 2015.

Enfin, concernant les rémunérations, les avantages en nature et le temps de travail, ils sont mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

## BUDGET PRINCIPAL

---

### - Structure des effectifs

Les effectifs prévus se présentent comme suit :

	2021	2022	Prévision 2023
Agents administratifs titulaires			
Agents administratifs non titulaires			
Agents sociaux et médico-sociaux titulaires	8,45	11	9
Agents sociaux et médico-sociaux non titulaires	1,94	1,24	1,5
Agents techniques titulaires		0,9	1
Agents techniques non titulaires			
Agents d'animation			
Emplois non cités			
<b>Soit un effectif total (en ETP)</b>	<b>10,39</b>	<b>13,14</b>	<b>11,5</b>

### - Charges de personnel

Les dépenses de personnel se présentent comme suit :

	CA 2021	BP 2022	BP 2023
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>506 528 €</b>	<b>550 000 €</b>	<b>639 000 €</b>

## LES BUDGETS ANNEXES

### **A – Le budget annexe des résidences autonomie de Cholet**

- Structure des effectifs

	2021	2022	Prévision 2023
Agents administratifs titulaires	5	5,75	6
Agents administratifs non titulaires	1	0,33	0
Agents sociaux et médico-sociaux titulaires	36,04	33,13	34
Agents sociaux et médico-sociaux non titulaires	7,34	7,51	7
Agents techniques titulaires			
Agents techniques non titulaires			
Agents d'animation			
Emplois non cités	1	1	0
<b>Soit un effectif total (en ETP)</b>	<b>50,38</b>	<b>47,72</b>	<b>47</b>

- Charges de personnel

	CA 2021	BP 2022	BP 2023
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>1 985 311 €</b>	<b>2 021 900 €</b>	<b>2 075 112 €</b>

### **B – Le budget annexe de la résidence autonomie de Grande Fontaine**

- Structure des effectifs

	2021	2022	Prévision 2023
Agents administratifs titulaires			
Agents administratifs non titulaires			
Agents sociaux et médico-sociaux titulaires	8,08	9,27	9,38
Agents sociaux et médico-sociaux non titulaires	2,17	0,73	0,7
Agents techniques titulaires	0,33		
Agents techniques non titulaires			
Agents d'animation			
Emplois non cités		0,33	0,67
<b>Soit un effectif total (en ETP)</b>	<b>10,58</b>	<b>10,33</b>	<b>10,75</b>

- Charges de personnel

	CA 2021	BP 2022	BP 2023
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>384 424 €</b>	<b>413 994 €</b>	<b>429 000 €</b>

## **C – Le budget annexe de la résidence autonomie de Verte Vallée**

- Structure des effectifs

	2021	2022	Prévision 2023
Agents administratifs titulaires			
Agents administratifs non titulaires			
Agents sociaux et médico-sociaux titulaires	6,98	6,93	7,17
Agents sociaux et médico-sociaux non titulaires	1,22	1,02	1
Agents techniques titulaires			
Agents techniques non titulaires			
Agents d'animation			
Emplois non cités			
<b>Soit un effectif total (en ETP)</b>	<b>8,2</b>	<b>7,95</b>	<b>8,17</b>

- Charges de personnel

	CA 2021	BP 2022	BP 2023
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>297 491 €</b>	<b>296 866 €</b>	<b>318 650 €</b>

## **D – Le budget annexe du maintien à domicile : Adomi Facil**

- Structure des effectifs

	2021	2022	Prévision 2023
Agents administratifs titulaires	3,27	2,44	2,6
Agents administratifs non titulaires	0,42	0,93	0
Agents sociaux et médico-sociaux titulaires	35,2	34,07	34
Agents sociaux et médico-sociaux non titulaires	5,99	8,13	8
Agents techniques titulaires			
Agents techniques non titulaires			
Agents d'animation			
Emplois non cités	0,79	0,33	0,67
<b>Soit un effectif total (en ETP)</b>	<b>45,67</b>	<b>45,9</b>	<b>45,27</b>

- Charges de personnel

	CA 2021	BP 2022	BP 2023
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>1 488 713 €</b>	<b>1 712 778 €</b>	<b>1 672 700 €</b>



**E – Les budgets annexes de l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses) :**  
**Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Val d'Evre, EHPAD**  
**la Cornetière, EHPAD le Val de Moine et Accueil de jour les Magnolias**

1 - EHPAD de la Cornetière

- Structure des effectifs

	2021	2022	Prévision 2023
Agents administratifs titulaires	2,47	1,8	1,8
Agents administratifs non titulaires			
Agents sociaux et médico-sociaux titulaires	32,47	29,87	29
Agents sociaux et médico-sociaux non titulaires	13,4	12,92	13
Agents techniques titulaires	6,97	6,15	6,16
Agents techniques non titulaires	2,09	2,17	2,24
Agents d'animation			
Emplois non cités			
<b>Soit un effectif total (en ETP)</b>	<b>57,4</b>	<b>52,91</b>	<b>52,2</b>

- Charges de personnel

	CA 2021	BP 2022	BP 2023
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>2 588 850 €</b>	<b>2 563 176 €</b>	<b>2 772 765 €</b>

2 - EHPAD du Val d'Evre

- Structure des effectifs

	2021	2022	Prévision 2023
Agents administratifs titulaires	1	0,9	0,9
Agents administratifs non titulaires			
Agents sociaux et médico-sociaux titulaires	14,43	15,06	15
Agents sociaux et médico-sociaux non titulaires	12,38	12,53	12,5
Agents techniques titulaires	1	1	1
Agents techniques non titulaires			
Agents d'animation	1	1	1
Emplois non cités			
<b>Soit un effectif total (en ETP)</b>	<b>29,81</b>	<b>30,49</b>	<b>30,4</b>

- Charges de personnel

	CA 2021	BP 2022	BP 2023
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>2 019 738 €</b>	<b>2 124 517 €</b>	<b>2 340 499 €</b>

### 3 - EHPAD Val de Moine

#### - Structure des effectifs

	2021	2022	Prévision 2023
Agents administratifs titulaires	2,67	2,8	2,8
Agents administratifs non titulaires			
Agents sociaux et médico-sociaux titulaires	28,8	27	26,8
Agents sociaux et médico-sociaux non titulaires	17,02	15,63	16,27
Agents techniques titulaires	8,35	8,88	9
Agents techniques non titulaires	5,28	2,27	2,27
Agents d'animation	1	1	1
Emplois non cités		0,67	1,33
<b>Soit un effectif total (en ETP)</b>	<b>63,12</b>	<b>58,25</b>	<b>59,47</b>

#### - Charges de personnel

	CA 2021	BP 2022	BP 2023
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>2 732 755 €</b>	<b>2 491 686 €</b>	<b>2 798 400 €</b>

### 4 - Les Magnolias (Accueil de Jour)

#### - Structure des effectifs

	2021	2022	Prévision 2023
Agents administratifs titulaires			
Agents administratifs non titulaires			
Agents sociaux et médico-sociaux titulaires	2,5	2,5	2,5
Agents sociaux et médico-sociaux non titulaires			
Agents techniques titulaires			
Agents techniques non titulaires			
Agents d'animation			
Emplois non cités			
<b>Soit un effectif total (en ETP)</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>

#### - Charges de personnel

	CA 2021	BP 2022	BP 2023
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>139 856 €</b>	<b>152 070 €</b>	<b>156 000 €</b>